



## **RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES GESTION D'ETE DU REFUGE DU CRET DU POULET**

### **1. Objet de la consultation.**

Délégation de service public (DSP) pour la gestion d'été du refuge du « Crêt du Poulet ».

Cette DSP est un contrat d'affermage selon les dispositions selon les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **2. Conditions générales de la consultation.**

#### **2.1 Caractéristiques de la procédure.**

Ce marché est passé selon une procédure de délégation qui s'est déroulée en plusieurs étapes décrites ci-après :

- 1<sup>ère</sup> étape : Réception des plis. Le pli communiqué par le candidat devait contenir deux enveloppes, la première concernant la candidature et la seconde concernant l'offre.
- 2<sup>ème</sup> étape : Analyse des candidatures et des offres en un tour - sélection des candidats admissibles à l'audition par la commission de délégation de service public.
- 3<sup>ème</sup> étape : Audition de chaque candidat admissible.
- 4<sup>ème</sup> étape : Choix de l'offre par le conseil municipal.
- 5<sup>ème</sup> étape : Notification du contrat au candidat retenu

### **3. Déroulement de la procédure.**

#### **3.1. Publicité.**

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme dématérialisée des annonces légales du Dauphiné Libéré le 26 décembre 2017.

La date limite de remise des plis a été fixée au 5 février 2018 à 12 heures.

#### **3.2. Réception des plis.**

3 candidats ont déclaré avoir retiré le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) directement sur la plateforme AWS

1 seul candidat a remis son offre, le 26 janvier 2018.

#### **3.3. Convocation de la commission de délégation de service public.**

Les membres de la commission de délégation de service public ont été convoqués le 9 janvier 2018 : Monsieur JL MARET (Maire), Madame J. GAVET (Elue), Madame MA BERNARD (Elue), Madame

Ch PICARD RICHARD (Elue), M Brun (Percepteur), un représentant de la Direction départementale de la protection de la population (D.D.P.P.)

La commission s'est réunie le 6 février 2018 à 14h30. Se sont excusés : Monsieur Brun et le représentant de la DDPP.

Etaient présents également la directrice générale des services.

#### 3.4. Ouverture des plis.

L'ouverture des plis a eu lieu en présence des membres de la commission de délégation de service public.

Ont été ouvertes en premier l'enveloppe contenant la candidature déposée (cf 3.2)

Il s'agit de :

- **Madame Lauriane LABBE** -

Après analyse de la candidature, la commission a procédé à l'ouverture de l'offre du candidat.

#### 4. Analyse de la candidature.

##### Rappel des critères indiqués au règlement de consultation

L'analyse des candidatures s'effectuera à partir des justificatifs portant sur la capacité économique, technique et financière des candidats ainsi que sur leurs références professionnelles permettant d'apprécier la capacité du candidat à remplir la mission de service public qui lui sera confié.

##### Seront éliminés

- A. les candidatures irrecevables au regard de leur régularité vis-à-vis des obligations énumérées en 4.11
- B. les candidats qui n'auront pas fournis dans les délais impartis les pièces énumérées en 4.14
- C. les candidats dont la situation financière ne permettrait pas de garantir la continuité du service public délégué
- D. les candidats ayant obtenus une note inférieure à 10/20 sur les deux critères suivants
  - 1. compétences dans le métier du service et de la restauration : note sur 10
  - 2. connaissance du milieu de la montagne, de la faune, de la flore, et connaissance du massif de Belledonne, de ses particularités environnementales, de ses itinéraires de randonnées (etc) : note sur 10

##### Situation du candidat

- A. Candidature recevable au regard des documents administratifs fournis
- B. Le candidat devra remettre les documents exigés par le RC dans les 10 jours  
l'extrait Kbis fourni n'est plus valable  
⇒ pièce à exiger dans les 10 jours de la notification du contrat
- C. Le résultat d'exploitation en nette baisse en 2017 est lié à l'augmentation du pôle impôts et taxes avec apparition de charges salariales parallèlement à une baisse du CA. Situation fragile  
⇒ à discuter avec le candidat à l'audition

D. Compétences du candidat : **9.5 /10**

1. compétences dans le métier du service et de la restauration : 9 /10  
pas de diplôme dans la restauration mais 4 années d'expérience réussies
2. connaissance du milieu de la montagne, de la faune, de la flore, et connaissance du massif de Belledonne, de ses particularités environnementales, de ses itinéraires de randonnées (etc) : 10 /10. Le conjoint collaborateur est natif du coin, il connaît parfaitement Belledonne et est guide de haute montagne

**La candidature est déclarée recevable**

**5. Examen et jugement de l'Offre.**

La commission a procédé ensuite à l'ouverture du pli contenant l'offre.

Le candidat a remis la totalité des pièces exigées au titre de l'examen de l'offre (cf 5.1 du règlement de consultation)

Rappel des critères de jugement de l'offre

Chaque critère est évalué sur 10 points. Chaque note sur 10 est ensuite pondérée en fonction du coefficient attribué au critère :

<b>Critère de choix</b>	<b>Pondération</b>
<b>Qualité de l'offre au vu du mémoire technique</b>	<b>100 % dont</b>
1. Qualité de la restauration : qualité et origine des produits -diversité et originalité des menus.	25 %
2. Modularité des prix proposés (formule adaptée à tout public)	10 %
3. Programme des animations en liaison étroite avec le milieu montagnard et environnant et ses acteurs (nombre durée et originalité)	25 %
4. Moyens transversaux mis en œuvre	
5. Qualité et diversité des moyens d'information du public	25 %
6. Moyens mis en œuvre pour collaborer avec les autres utilisateurs	10 %
	5 %

**Mode de fixation des notes :**

La notation des critères sera faite de la façon suivante :

- Réponse insuffisante : 0 à 2
- Réponse moyenne : 3 à 5
- Réponse bonne à très bonne 6 à 10

La note obtenue sera pondérée en fonction du taux indiqué dans le tableau ci-dessus.

**Notation du candidat**

<b>CRITERE</b>	<b>NOTE /10</b>	<b>NOTE PONDEREE</b>
<b>1</b>	8	20/25
<b>2</b>	10	10/10
<b>3</b>	10	25/25
<b>4</b>	10	25/25
<b>5</b>	10	10/10
<b>6</b>	10	5/5
<b>TOTAL</b>		<b>95/100</b>

## 6. Audition des candidats.

Le candidat a été reçu par un jury composé de :

- Marie-Anne BERNARD
- Chantal PICARD-RICHARD
- Josette GAVET

Monsieur Le Maire, s'est excusé, retenu par une affaire urgente

Était présente également la directrice générale des services.

Le jury s'est réuni le 8 février.

Question posée par le jury :

**Comment est envisagée la gestion du refuge pour les prochaines saisons ?**

Réponse du candidat :

- **Pas d'embauche de salarié pour permettre un meilleur chiffre d'affaires. Embauche d'une nounou à domicile pour garder leur enfant et ainsi se libérer pour gérer le refuge.**
- **Publicité prévue rapidement dès que possible. Photo du refuge plus attrayante mettant en valeur le fleurissement.**
- **Reçoivent déjà demandes de réservation qu'ils gardent et qu'ils transmettront si nécessaire au futur gestionnaire.**
- **Pour éviter d'avoir un désistement de dernière minute sur l'organisation d'une animation et d'éviter des frais pour rien, proposition d'élaborer des contrats avec les organisateurs qui prévoient le paiement en partie de prestations et le remboursement des dépenses engagées.**

Le jury est rassuré sur les réponses apportées par le candidat

Les notes ont été maintenues.

## 7. Classement des offres.

Sans objet

## 8. Proposition de la commission

Il est proposé d'attribuer la délégation de service public pour la gestion du refuge du crêt du poulet pendant la saison d'été à Lauriane LABBE

Crêts en Belledonne, le 9/02/2018

Le Maire

JL/MARET

